

Consensus de Tianjin sur le développement de l'enseignement

technique et professionnel mondial

— Déclaration ministérielle des 32 États

I. Nous, ministres en charge de l'éducation, de la formation technique et professionnelle des 32 États, nous réunissons à Tianjin (Chine) en novembre 2024 à l'occasion de la table ronde ministérielle du Congrès mondial 2024 sur le développement de l'enseignement technique et professionnel afin d'élaborer un plan directeur pour le développement de l'enseignement technique et professionnel dans le monde.

II. Nous sommes profondément conscients du rôle essentiel que joue l'enseignement technique et professionnel dans la promotion de l'emploi inclusif, le développement économique durable et le renforcement de la résilience sociale, notamment grâce à l'introduction des nouvelles technologies, nouvelles méthodes et nouvelles normes. À cette fin, nous sommes déterminés à approfondir les échanges et la coopération internationaux de manière ouverte et inclusive, à proposer conjointement des concepts, des visions, des initiatives et des actions pour le développement de l'enseignement technique et professionnel mondial, et à publier le Consensus de Tianjin sur le développement de l'enseignement technique et professionnel mondial (dénommé ci-après le Consensus de Tianjin).

Concepts partagés

III. En rappelant l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable (2015), la déclaration de vision du Sommet transformateur des Nations unies sur l'éducation (2022) et le Pacte pour l'avenir des Nations unies (2024), nous sommes

conscients de l'importance des réalisations de l'Initiative mondiale pour le développement (2021) et du Congrès mondial sur le développement de l'enseignement technique et professionnel en 2022. Nous réaffirmons la valeur significative de l'enseignement technique et professionnel pour le développement durable mondial.

IV. Nous rappelons que, face aux tendances actuelles de l'innovation technologique, de la modernisation industrielle et de l'évolution du marché du travail, tous les pays devraient œuvrer à mettre en place un système d'enseignement technique et professionnel plus solidaire, plus équitable, plus inclusif et plus durable, et à intensifier en permanence les échanges et la coopération en cette matière dans le monde entier.

Visions partagées

V. Un savoir-faire garantira l'aisance de la vie. Les compétences ne sont donc pas seulement un soutien important pour la survie et le développement personnel, mais aussi la clé qui permet aux individus de se démarquer dans leur carrière. Nous insistons sur le fait que la formation professionnelle offre à chaque individu, en particulier aux personnes démunies, la possibilité de changer leur destin, d'améliorer leur employabilité et leur esprit d'entreprise, ce qui les aidera à sortir de la pauvreté et leur fournira un soutien solide à leur développement de carrière en vue d'un épanouissement personnel.

VI. Investir dans les compétences, c'est investir dans l'avenir. Les compétences sont une monnaie d'échange sur le marché du travail et un facteur clé pour promouvoir la modernisation industrielle, la diversification économique et la compétitivité nationale. Nous soulignons qu'une main-d'œuvre professionnellement qualifiée représente un moteur essentiel de la croissance économique et joue un rôle important dans l'amélioration de la productivité, la promotion de la modernisation industrielle et l'accélération de la reprise de l'économie mondiale après la récession.

VII. Les compétences sont un langage commun qui relie tous les êtres humains. Elles ne sont pas limitées par la géographie, la race ou les frontières, et constituent une valeur et un savoir-faire universellement reconnus. L'apprentissage et l'échange de compétences favorisent la compréhension et le respect entre les différentes cultures et renforcent l'amitié et la coopération internationales. Nous insistons sur le fait que les pays devraient non seulement renforcer le diagnostic de leur système national d'enseignement technique et professionnel, mais aussi identifier les opportunités et les défis. Il faut qu'ils abattent les barrières, renforcer la coopération et collaborer dans la recherche et le développement de normes de compétences, afin de promouvoir l'allocation optimale des ressources mondiales en matière de compétences et d'insuffler un nouvel élan et une nouvelle vitalité à l'édification d'une communauté de destin humain.

Initiatives conjointes

VIII. Nous appelons les gouvernements, les établissements d'enseignement et tous les secteurs de la société à attacher une grande importance au développement des compétences, à multiplier les investissements, à optimiser l'allocation des ressources, à mettre en place un système d'enseignement et de formation professionnels flexible et diversifié, pour que les personnes qui reçoivent une éducation soient dotées des compétences dont elles ont besoin pour mieux répondre aux exigences de la survie et du développement.

IX. Face aux défis mondiaux, nous appelons les gouvernements, les organisations internationales, les entreprises et tous les secteurs de la société à coopérer activement et à travailler ensemble à la mise en place d'un mécanisme et d'une plateforme ouverts, équitables, inclusifs et gagnant-gagnant pour le développement des compétences, tout en prêtant une attention particulière aux besoins des groupes vulnérables, de manière à

promouvoir conjointement l'économie et la société mondiales sur la voie d'une plus grande prospérité et d'un développement durable.

X. Nous appelons à travailler ensemble pour renforcer les compétences écologiques et numériques des jeunes en intégrant des modules de programme sur l'utilisation rationnelle des ressources dans les critères d'évaluation de l'enseignement.

XI. Nous appelons la coopération dans la mise en œuvre de cours et de projets spéciaux visant à améliorer les compétences professionnelles des jeunes dans le domaine de l'emploi indépendant et de l'entrepreneuriat et à leur apporter plus de chances de trouver leur place sur le marché du travail.

Agir ensemble

XII. Accorder de l'importance au développement des compétences. Nous continuerons à améliorer le système moderne d'enseignement professionnel, à renforcer l'adaptabilité et l'innovation du secteur, à intensifier la formation en matière de compétences écologiques, à améliorer la qualité générale des travailleurs et leur compétitivité en matière d'emploi, et à jeter des bases solides pour améliorer le bien-être des personnes et promouvoir un développement économique et social durable.

XIII. Promouvoir le dialogue et la coopération. Nous insisterons sur l'apprentissage mutuel et le partage, renforcerons les échanges et la coopération internationaux, établirons un mécanisme de partage des expériences et des réalisations en matière de formation de personnel hautement qualifié. Nous travaillerons ensemble pour réaliser conjointement des programmes de formation et de formation en coopération et établir conjointement un mécanisme de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et des niveaux

de compétences professionnelles. Nous nous engageons à améliorer le développement global de l'enseignement professionnel dans tous les pays.

XIV. Approfondir l'intégration de l'industrie et de l'éducation. Nous insisterons sur la coopération internationale et celle entre les acteurs nationaux en matière de capacité de production axée sur l'innovation. Nous encouragerons l'intégration approfondie de l'éducation et de l'industrie, améliorerons continuellement la capacité clé de l'enseignement professionnel et apporterons un soutien solide en matière de ressources humaines au développement économique et social de tous les pays.

XV. Renforcer la formation des enseignants. Nous sommes convaincus qu'une éducation plus forte passe d'abord par l'amélioration des compétences de ses enseignants. Il faut par conséquent construire des normes nationales et un système de formation global favorables au développement durable des compétences professionnelles des enseignants, et améliorer la formation initiale et la formation continue, pour qu'ils s'adaptent mieux aux besoins de développement de la formation du personnel hautement qualifié dans le contexte de la transformation industrielle et du changement technologique. Il faut en plus intensifier activement la coopération internationale, partager les expériences réussies, soutenir le développement régional et améliorer conjointement le niveau professionnel des enseignants de tous les pays.

XVI. Améliorer les normes de qualité. Nous insistons sur le développement de la qualité de l'enseignement professionnel et l'amélioration continue du système d'évaluation de la qualité et des normes de contrôle en fonction des besoins du marché du travail dans chaque pays. Nous appelons tous les pays à se tourner vers l'avenir, à travailler ensemble pour définir des normes de qualité pour le développement de haute qualité de l'enseignement professionnel qui soient adaptées au développement durable mondial et

universellement reconnues par tous les pays. Nous appelons à lancer un accord pertinent lors du Congrès mondial de 2026 sur le développement de l'enseignement technique et professionnel, afin de promouvoir l'équivalence substantielle des normes de qualité pour l'enseignement professionnel dans tous les pays.

XVII. Le Consensus de Tianjin constitue un engagement historique pris par nous tous. En conséquence, nous renforcerons notre coopération vers un suivi davantage axé sur la mise en œuvre et travaillerons ensemble pour construire des systèmes d'enseignement professionnel équitables, inclusifs et de qualité pour embrasser un avenir prospère et durable.